



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2014

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Alice AMELIN - Jean Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANESE –  
Philippe DELIGNE – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN –  
Patrick TAUZIN – Denis VIMENEY.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Aude DELPEYROU – Nicole DUCHESNE – Francis DUSSILLOLS

## **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Alice AMELIN.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 novembre 2014. Il est informé de la décision prise par le Maire en application de la délégation de pouvoirs qu'il lui a accordée, en vue du renouvellement pour 3 ans du bail de location d'un logement communal à M. Danilo ALLUE.

## **MISSION EN PALESTINE**

Le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion publique pour rendre compte du déroulement de la mission en Palestine le jeudi 18 décembre à 18h30 en Mairie. En dehors des aspects institutionnels et officiels, cette délégation a été pour lui comme pour Aude DELPEYROU un moment fort humainement et personnellement. Ils ont été accueillis très chaleureusement par les élus de TUBAS et souhaitent leur rendre cet accueil lors de la venue du Maire, Okab DARAGHMA, et de 4 élus entre le 4 et le 8 février prochains. Il est heureux qu'ils puissent ainsi participer à l'inauguration de l'école et pour mieux les recevoir il demande au Conseil de repousser la date de sa réunion mensuelle au 12 février et de se mobiliser pendant leur présence.

## **INAUGURATION DE L'ÉCOLE, du BATO LIVRE et d'une EXPOSITION SUR JEAN JAURÈS**

Elle aura lieu le samedi 7 février et organisée en 2 temps : visite de l'école par la population avec le conseil à partir de 10h puis inauguration officielle à 11h. La chorale des GAVES « les débloc'notes » et les Sous Fifres de St Pierre seront présents et accompagneront ce moment important pour la Commune. La Commission Vie Associative Culture et Sport est chargée de l'organisation et Jean Paul BARITAUT coordonnera les interventions à cette occasion. Le cachet pour le chef de Chœur de la chorale aux alentours de 300 € sera remboursé aux GAVES.

## **MANIFESTATIONS ET CALENDRIER**

Il est rappelé les manifestations à venir : Noël des Petits (non scolarisés) le 20 décembre à 11h en Mairie – Vœux à la population le 4 janvier à 11h à la salle des fêtes – vœux aux agents (commune et CCAS) le vendredi 16 janvier à 18h30 au restaurant scolaire – Repas des Aînés le dimanche 18 janvier à 11h au restaurant scolaire – 4 au 8 février présence de la délégation d'élus de TUBAS – 7 février : à

partir de 10h inauguration de l'école – en janvier : distribution de chocolats et vin aux aînés qui ne seront pas venus au repas – vendredi 23 janvier à la place de la réunion du Bureau Municipal : remise des médailles d'honneur départementales à Alain DUBROCA (vermeil) et Michel LARTIGUE (argent) en présence des anciens élus.

## **DÉCISION MODIFICATIVE DES BUDGETS**

Le point de la consommation des crédits a été fait et il convient d'adapter les sommes inscrites au BP de la façon suivante :

### **Budget de la Commune :**

#### **Dépenses de fonctionnement**

article 62878 versement à AVL des sommes dues pour l'APS et les TAPS	+ 7.500 €
article 6611 intérêts des emprunts	+ 4.000 €
article 6711 titres annulés	+ 200 €
chapitre 022 dépenses imprévues	- 11.700 €

#### **dépenses d'investissement**

article 165 remboursement de caution locative	+ 250 €
chapitre 020 dépenses imprévues	- 250 €

### **Budget de la chaufferie bois :**

#### **Dépenses de fonctionnement**

article 6811 amortissements (chapitre 042)	+ 206 €
chapitre 022 dépenses imprévues	- 206 €

#### **Recettes d'investissement**

article 28135 (chapitre 040)	+ 12 €
article 28183 (chapitre 040)	+ 94 €

#### **dépenses d'investissement**

chapitre 020 dépenses imprévues	+ 206 €
---------------------------------	---------

## **APS et TAPS – RELATIONS AVEC AVL**

Le Maire informe le Conseil que le coût de la mise en place des rythmes scolaires (TAPS) a pu être évalué par un travail commun avec AVL, à :

- ✓ pour les mois de septembre à décembre 2014 : 10.700 €, le versement d'une partie du fonds d'amorçage par l'état étant de 2.500 €
- ✓ pour l'année civile 2015 : environ 23.000 € avec une aide de l'état pérennisée à 5.000 €

Dans le même temps le bilan de l'accueil périscolaire 2013 permet de réduire la participation de la Commune de 1.914 € la ramenant à 28.000 € par an.

Le Conseil autorise le Maire à signer avec la Président d'AVL :

- ✓ Un avenant à la convention en cours pour l'APS régularisant le montant de la participation communale pour 2014
- ✓ Une nouvelle convention pour 5 ans (à compter du 1er janvier 2015) chargeant AVL de la mise en œuvre de l'accueil périscolaire
- ✓ Une convention pour 5 ans chargeant AVL de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) de la réforme des rythmes à compter du 1er septembre 2014 afin de régulariser la situation.

## **LA POSTE**

Le Maire rappelle le résultat de la consultation citoyenne sur le devenir du bureau de poste de la Commune et le Conseil se félicite de la mobilisation remarquable et remarquée des habitants qui ont ainsi donné un mandat fort aux élus pour poursuivre l'action. Il est à noter également que la mobilisation sur cette question a dépassé les clivages politiques, la volonté de rassemblement sur des sujets aussi importants étant manifeste et appréciable. Plusieurs Maires (Caudrot, Captieux, Gironde, Paillet, Rions, Saint Symphorien, Tabanac et Toulence) ont exprimé leur soutien et leur volonté d'agir ensemble. Il leur sera proposé une réunion rapidement pour arrêter la méthode d'action qui pourrait être : interpellation collective de la Commission Départementale de Présence Territoriale Postale, de l'Association des Maires de Gironde et une rencontre avec la direction de la poste.

## **URBANISME ET SCOT**

Francis DUSSILLOLS souhaitait intervenir pour présenter les enjeux au niveau du SCOT et du PLUI mais a été retenu par une importante réunion à l'extérieur. La Commission urbanisme se réunit le 5 décembre pour préparer l'organisation du « séminaire » sur l'évolution urbanistique de la Commune et son devenir.

## **REPRISE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LA CDC**

Cette reprise de compétence a été examinée par la commission 4 de la CDC qui a souhaité connaître la position des communes dans le courant du 1er trimestre 2015. Il est fait un rappel historique de la situation des équipements sportifs à la suite de la dissolution des syndicats des sports dont les compétences et installations sportives (terrains, vestiaires, tribunes, courts de tennis...) ont été transférées à la CDC. Estimant que les clubs sportifs concernés ont une action intercommunale et que les équipements sont utilisés par la population du canton, voire plus, le Conseil donne un avis de principe favorable au transfert à la CDC du stade et des tennis, les conditions matérielles et financières restant à déterminer en détail.

## **MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE**

La Commission 5 de la CDC s'est réunie et a proposé une charte d'utilisation des tentes de cérémonie dont le projet a été examiné en bureau municipal. Les conditions draconiennes proposées vont rendre l'utilisation de ce matériel impossible, les communes ne pouvant assumer les obligations figurant dans la charte et qui n'avaient jamais été évoquées lors des précédentes réunions. La question doit être revue en conseil des Maires.

## **LOGO**

La mise en œuvre du nouveau site internet est en cours et dès qu'il sera en ligne, le nouveau logo de la Commune pourra être utilisé.

## **TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil a donné mandat au Maire de nommer au 1er janvier 2015 un agent au grade d'adjoint technique de 1ère classe après sa réussite à l'examen professionnel. Le Maire sollicite d'avance cette date au 31 décembre 2014 afin de n'avoir pas à

refaire la procédure en totalité avec établissement du tableau d'avancement et examen par la CAP. Donc à cette date le tableau des emplois permanents est modifié de la façon suivante : suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe et création d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe.

### **DURÉE D'AMORTISSEMENT DES MATÉRIELS DE LA CHAUFFERIE BOIS**

Lors de la création du budget annexe en 2010 le Conseil avait arrêté à 40 ans la durée d'amortissement des dépenses de construction de la chaufferie proprement dite et du réseau de chaleur et donc aussi des subventions encaissées. En ce qui concerne les dépenses d'investissement pour les matériels et petites installations cette durée est trop longue et le Conseil fixe la durée d'amortissement à 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h.



*Dimanche 4 janvier 2015 : vœux à la population*



*Vendredi 16 janvier 2015 :  
vœux du maire aux agents communaux*



*Dimanche 18 janvier 2015 :  
repas des aînés au restaurant scolaire*